

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

Le 03 avril 2024, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DEPLY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absente excusée non représentée : Sylvie CLERGUE

Absents excusés représentés : Xavier PETIT (D.DERRAC) – Bruno BARDES (G.TOUREL) – Franck GARRIC (B.DELBRUEL) – Marie-Pierre CAMBON (E.CLAVERIE).

Absents non excusés non représentés : Francis SALABERT – Guy INTRAN.

Secrétaire de séance : Gérard TOUREL

CONVENTION DE TRANSFERT PRÉALABLE LOTISSEMENT ALLEE CLAUDE NOUGARO - OAP NAJAC SUD

Madame le maire rappelle que par délibération du 19 février 2024, le Conseil Municipal a délibéré afin d'approuver la convention de transfert dans le domaine public communal de la voirie, des aires de stationnement communes, des espaces verts et de l'emprise du futur city stade.

Toutefois, Madame le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de préciser que l'emprise du city stade sera cédée par la société RM-AMENAGEMENT pour un montant de 35 000 € à la commune.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de modifier la convention en conséquence ainsi que de prévoir la prise en charge des frais de notaire par l'acquéreur.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de transfert préalable modifiée à conclure avec la société RM-AMENAGEMENT,
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente à intervenir

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de transfert préalable, du lotissement Allée Claude Nougaro, OAP Najac Sud, à conclure entre la commune et la société RM-AMENAGEMENT,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

■ APPROUVE la convention de transfert préalable à ~~consulter avec la société RM-SILO~~ AMENAGEMENT intégrant la cession à la commune de l'emprise du ~~du bâti et du prix de 35 000 €~~ telle qu'annexée à la présente délibération,

- AUTORISE madame le Maire à signer la convention en question,
- AUTORISE madame le Maire à signer l'acte de vente à intervenir,
- DIT que les frais de notaires seront pris en charge par la commune.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2024 de la commune

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE



Le secrétaire de séance,
Gérard TOUREL

A blue ink signature of Gérard Tourel, which appears to be "TOUREL".